

Cartographie des acteurs travaillant autour de la détention à Genève Commission de détention pénale - LSDH Genève - Eté 2015

Institutions

Direction générale de l'Office cantonal de la détention (DGOCD)

<https://www.ge.ch/ocd/>
Route des Acacias 82
Case postale 1229 1211 Genève 26
T. + 41 22 546 32 00
Fax général + 41 22 546 32 07
luc.knoerr@etat.ge.ch

Mission :

Mettre en œuvre et d'appliquer la politique pénitentiaire, notamment concernant la détention et les mesures d'encadrement décidées par les autorités cantonales, respectivement fédérales et concordataires

Conférence latine des Chefs des Départements de justice et police (CLDJP)

<http://www.cldjp.ch/contact/contact.html>
Av. Beauregard 13 CH - 1700 Fribourg
Tél. 026 305 70 76 / Fax 026 305 70 77
cldjp@fr.ch

Mission :

La CLDJP est une conférence régionale, forum de réflexion, de coopération et de décisions politiques, visant à promouvoir la collaboration intercantonale dans les domaines de la justice et de la police. La CLDJP tend à proposer une réponse concertée ou conjointe des cantons, notamment en matière d'harmonisation législative et administrative (actes de la CLDJP), de conventions intercantionales (concordats), de consultations et de relations avec des partenaires institutionnels.

Service de l'application des peines et mesures (SAPEM)

Route des Acacias, 82 1227 Carouge
Case postale 1629 1211 Genève 26
T. +41 22 327 91 90
F. +41 22 327 91 91
Horaires: De 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00

Mission :

La mission du Service de l'application des peines et mesures (SAPEM) est de faire en sorte que les décisions pénales de la justice genevoise et des tribunaux militaires soient appliquées en prenant en compte les deux éléments que sont la prévention spéciale et le maintien de l'ordre public. Dès que la sanction choisie par le juge est exécutoire, les modalités de son application échoient au SAPEM dont la compétence est, entre autre, définie par la loi d'application du Code pénal.

Service de probation et d'insertion (SPI)

<http://www.ge.ch/spi/>

Sentier des Saules 3 1205 Genève

Case postale 27 1211 Genève 8

T. +41 22 546 76 50

F. +41 22 546 76 90

Mission :

Le Service de Probation et d'Insertion, autorité au sens de la loi, a pour mission de favoriser l'intégration sociale des personnes détenues à la prison de Champ-Dollon et des condamné-e-s avec sursis ou libéré-e-s conditionnellement qui sont astreint-e-s à une assistance de probation. Selon le même principe le Service de Probation et d'Insertion prend en charge les justiciables selon l'art. 237 du code de procédure pénale (mesures de substitution à la détention). Cela consiste, notamment, à apporter un soutien, des conseils sociaux et administratifs ainsi qu'une aide à la formation et à l'insertion sociale et professionnelle. L'assistance de probation doit préserver les personnes prises en charge de la commission de nouvelles infractions.

Pour accomplir sa mission, le Service est organisé en six secteurs :

Le secteur socio-éducatif (Champ-Dollon et établissements d'exécution de peine)

Le secteur socio-judiciaire (ambulatoire)

Le secteur TEHA (TIG - Electronic monitoring – Hébergement/Animation)

Le secteur d'insertion par l'emploi

Administration et comptabilité

Prestation Personnelle pour Mineur-e-s (PPM)

Consultation pour adolescents à "la Clairière"

<http://www.hug-ge.ch/medecine-penitentiaire/consultation-pour-adolescents-la-clairiere>

Ch. du Petit-Bel-Air 2 - 1225 Chêne-Bourg

(0)22 305 52 18

Mission :

Cette consultation est assurée par un médecin généraliste (Dre Tina Huber, médecin-chef de clinique) et un infirmier (M. Bernard Pedretti) qui effectuent environ 1'500 consultations par année pour 400 adolescents de 11 à 18 ans. Ils collaborent étroitement avec l'équipe de psychiatrie composée d'un psychologue et de deux médecins psychiatres (rattachés au service de psychiatrie pénitentiaire). Lorsque les jeunes y consentent, le service collabore également avec leur médecin de famille à l'extérieur.

Commission de droit pénal – Ordre des avocats de Genève

[http://www.odage.ch/fr/commissions-droit-pa-nal-droit-civil-droit-administratif-](http://www.odage.ch/fr/commissions-droit-pa-nal-droit-civil-droit-administratif-a-)

Maison des avocats

11, rue de l'Hôtel-de-Ville (au fond de la cour)

Case postale 3488 1211 Genève 3

Tél. +41 22 310 50 65 Fax +41 22 781 45 59

E-mail secretariat@odageneve.ch

Mission :

La Commission de droit pénal est composée de quatorze membres, tous pratiquant assidûment les autorités judiciaires pénales et bénéficiant ainsi d'une expérience quotidienne des lois et autres réglementations fédérales et cantonales en matière pénale. Ses objectifs sont multiples et consistent notamment à commenter les projets de lois pénales soumis à la consultation de l'Ordre des Avocats, à nourrir diverses réflexions en relation notamment avec le droit pénal et sa pratique tant à Genève qu'à l'extérieur du canton, à veiller, dans la mesure de ses moyens, à la formation des stagiaires en matière de défense d'office et de plaidoirie pénale, mais également à maintenir avec les magistrats du pouvoir judiciaire pénal des relations aussi harmonieuses que constructives.

Commission détention – Ordre des avocats de Genève

<http://www.odage.ch/commissions/droits-de-l-homme/detention>

Maison des avocats

11, rue de l'Hôtel-de-Ville (au fond de la cour)

Case postale 3488 1211 Genève 3

Tél. +41 22 310 50 65 Fax +41 22 781 45 59

E-mail secretariat@odageneve.ch

La Commission vise à garantir, dans les lieux de détention suisses, des conditions conformes aux standards internationaux en la matière.

Pour atteindre ce but, la Commission :

- intervient auprès des autorités concernées, direction pénitentiaire, organes politiques et intervenants privés ;
- collecte et centralise les informations disponibles sur les conditions existantes et les violations alléguées, en particulier à Champ-Dollon ;
- compile une base de jurisprudence relative aux questions de détention;
- épaula les avocats concernés dans le suivi de cas individuels et collabore avec d'autres organisations et associations concernées par cette problématique
- forme les avocats intervenants au pénal dans des cas de détention, par le biais, notamment, de la publication d'un Vademecum.

Vous pouvez télécharger ci-dessous le vademecum.

Centres genevois de détention

Prison de Champ-Dollon

<https://www.ge.ch/champ-dollon/>
Ch. de Champ-Dollon 22 1241 Puplinge
T. + 41 22 546 82 00
Fax général: + 41 22 546 96 50
Fax avocats: + 41 22 546 96 59

Mission :

Accueillir les prévenus (hommes et femmes), les condamné(e)s en attente de transfert, les détenu(e)s à titre extraditionnel, les personnes sur ordre des autorités fédérales et les personnes condamnées en application du droit pénal ordinaire ou du droit pénal militaire à une peine d'arrêts ou d'emprisonnement de 3 mois au plus, ou qui doivent subir un solde de peine d'une durée inférieure à 3 mois au plus, pour autant qu'elles ne puissent être placées dans un établissement pour des condamnés à des courtes peines.

Prison de Curabilis

<https://www.ge.ch/curabilis/>
Chemin de Champ-Dollon 20 1241 Puplinge
T. +41 22 327 07 00
F. +41 22 327 07 16

Mission :

Curabilis a été inauguré en avril 2014. Cet établissement répond aux besoins de prise en charge des personnes détenues souffrant de troubles psychiques. Avec 92 places de détention et plus de 200 collaborateurs provenant de plusieurs familles professionnelles, Curabilis complète utilement le dispositif pénitentiaire et thérapeutique en Suisse latine (Suisse romande et Tessin). L'ouverture de Curabilis se déroulera par étapes, avec une mise en service progressive des différentes unités. Afin de soulager temporairement la prison de Champ-Dollon, en situation de surpopulation chronique, deux pavillons de Curabilis accueilleront dans un premier temps 32 personnes en détention ordinaire (c'est-à-dire condamnées à des peines privatives de liberté, mais pas à des mesures). Ces deux unités devraient être utilisées pour leur affectation originelle au plus tard début 2016.

Fondation des Ateliers Feux Verts

Route des Acacias 82, Case postale 1229, 1211 Genève 26
022 546 32 30
022 546 32 12

Mission :

La Fondation a pour but de gérer des ateliers favorisant des mesures éducatives ainsi que la réinsertion sociale et professionnelle.

Etablissement ouvert de Villars

Route des Franchises 11, 1203 Genève
022 546 32 40
villars@etat.ge.ch

Mission :

Capacité 21 places - hommes

Principales formes d'exécution : Exécution ordinaire, semi-détention et travail externe ainsi que les arrêts militaires. Peines privatives de liberté d'une durée inférieure à 1 année.

Etablissement ouvert de Montfleury

Chemin de Pinchat 11, 1227 Carouge
Téléphone : +4122 546 32 20
Fax : +4122 546 32 21

Mission :

Capacité : 18 places - hommes

Principale forme d'exécution : Travail externe ; Les personnes condamnées qui ont accompli au moins la moitié de leur peine. Visites : La personne détenue adresse une demande de visite écrite 24 heures à l'avance à la réception de l'établissement. La visite se présente à la réception à la date et heure prévue et doit obligatoirement présenter une pièce d'identité.

Etablissement ouvert le Vallon

Route de Vandoeuvres 84, 1253 Vandoeuvres
Téléphone : +4122 546 32 62
Fax : +4122 546 32 72

Mission :

Capacité : 24 places - hommes

Principale forme d'exécution : Travail externe ; Les personnes condamnées qui ont accompli au moins la moitié de leur peine Visites : Prendre préalablement contact avec l'établissement

Etablissement fermé de Favra

Chemin de Favra 24, 1241 Puplinge
Téléphone : +4122 546 84 00
Fax : +4122 546 84 03

Mission :

Capacité : 20 places - hommes

Principale forme d'exécution : Détention administrative en vue de renvoi et Placement de courte durée. Visites : Autorisation préalable auprès de la direction de l'établissement.

Etablissement fermé de la Brenaz

Chemin de Favra 12, 1241 Puplinge
Téléphone : +4122 546 84 84
Fax : +4122 546 84 74
E-mail : brenaz.direction@etat.ge.ch

Mission :

Capacité : 68 places - hommes

Principale forme d'exécution : Exécution ordinaire, Exécution de peine d'une durée maximum d'une année. Visites : Autorisation préalable du SAPEM (022.327.91.90) et prendre contact avec l'établissement en semaine de 08h00 à 10h00 au 022 546 84 59 (au moins 48h à l'avance)

Centre éducatif de détention et d'observation de la Clairière

Route de Satigny 27, 1214 Vernier
Téléphone : +4122 546 87 20
Fax : +4122 546 87 21

Mission :

Capacité : 30 places - garçons et filles

Principale forme d'exécution : La détention préventive, les mandats d'observations, les mandats d'amener, les mandats d'arrêt, les mandats de prolongation de détention, les mandats disciplinaires n'excédant pas 7 jours, les réintégrations après l'octroi d'une liberté conditionnelle, les révocations de sursis accompagnant les courtes peines, les mandats d'exécution de peine, les mandats civils de privation de liberté à des fins d'assistance

Académie

Michel Porret

Prof. Ordinaire d'Histoire moderne à l'Université de Genève et responsable de l'Unité de recherche Damocles
022 379 70 83
Michel.Porret@unige.ch
<http://www.unige.ch/lettres/istge/hmo/Damocles/Accueil.html>

Baptiste Viredaz

Chargé de cours aux Université de Genève et Lausanne en Droit des sanctions
021 692 28 60
Baptiste.Viredaz@unil.ch
<https://applicationspub.unil.ch/interpub/noauth/php/Un/UnPers.php?PerNum=56244&LanCode=37>

Law Clinic 2015/2016

La Law Clinic sur les droits des personnes vulnérables est un enseignement à l'Université de Genève – Faculté de Droit, pratique abordant les droits humains dans une perspective interdisciplinaire.

Ce séminaire annuel a pour but de rédiger une brochure informant un groupe vulnérable spécifique sur ses droits.

Law clinic sur les personnes détenu.e.s pénalement à Genève
CARRON Djemila, assistante-e, coordonnées professionnelles
HERTIG RANDALL Maya, professeur-e ordinaire, coordonnées professionnelles
LE FORT Olivia, assistante-e, coordonnées professionnelles

Associations

REPR (anciennement Carrefour-Prison), responsable du **Chalet**, situé à la sortie de Champ-Dollon.

Rue du Tunnel 1, 1005 Lausanne
021 791 02 72

<http://www.carrefour-prison.ch/Philosophie-du-Relais-Enfants>

L'association a pour but :

- d'offrir en toute confidentialité, de l'information, un accueil, un soutien aux familles et proches de détenus
- d'accompagner les enfants dans leur relation avec leur(s) parent(s) détenu(s)
- de sensibiliser la population et développer la réflexion autour de la détention et de ses effets

Population cible : Enfants de détenu(s) et familles et proches de personnes en prison

« Les buts de notre travail se fondent sur la Recommandation 1340 (1997) du Conseil de l'Europe relative aux effets de la détention sur les plans familial et social. En effet, nous sommes préoccupés par le fait que la détention pose de multiples problèmes d'ordre social et d'ordre familial, surtout pour les enfants. La famille du détenu subit des effets collatéraux à la peine comme par exemple le poids du regard des autres et la détérioration de sa situation économique. »

GESEPI - Groupement étudiant suisse d'enseignement aux personnes incarcérées <https://associationgesepi.wordpress.com>

Case postale 2347
2001 Neuchâtel
association.gesepi@gmail.com

« Le GESEPI est une association sans affiliation politique ni religieuse, qui a pour but de maintenir un lien entre les personnes incarcérées et le monde extérieur par le partage des savoirs. Nous organisons des activités en détention à thématique scolaire, culturelle, sportive ou artistique, ainsi que des échanges avec le public qui visent à informer et sensibiliser sur la question carcérale. Intervention dans les établissements pénitentiaires de Gorgier (NE), La Chaux-de-Fonds (NE) et Lausanne (VD) et organisation régulière de séances d'information pour des nouveaux bénévoles dans les Universités et HES de la région. »

Auxilia – Formation (enseignement dans les prisons de Suisse romande), mars 2015 : http://www.auxilia-formation.ch/docpdf/Depliant_Auxilia_f.pdf

Tél. 031 371 33 16
CP 3001 Berne
Bürenstrasse 12
3007 Berne

ADFP - Association pour le développement de la formation en prison

Prélude – Pôle de coordination d’actions culturelles en prison (Lausanne)

<http://www.lausannebondyblog.ch/les-chroniques-de-louest-un-cinema-pour-loreille/>

Place du Vallon, 18

1005 Lausanne

Info@prelude.ch

<http://www.prelude.ch>

« L’association est fondée en 2006 par Anne-Laure Sahy. L’association Prélude, pôle de coordination d’actions culturelles en prison, organise des interventions artistiques et favorise la créativité des détenus. Cette idée a émergé alors qu’elle était en France, pays où la logique de l’action culturelle est plus présente qu’en Suisse. Elle décida donc de monter le même type de projet ici. L’association est dans la veine française mais la Suisse n’a pas les mêmes dispositifs, le même historique face au milieu pénitencier ni la volonté de démocratisation de la culture, notamment en prison. En plus, il n’y a pas d’injonctions politiques pour soutenir l’accessibilité de l’art en milieu carcéral. L’association produit, coordonne et diffuse les projets et les produits nés de la collaboration entre un artiste et des personnes détenues. Des artistes nous sollicitent ou nous contactons des gens que nous connaissons et leur proposons des collaborations, une aide à la mise en place et à la création. »

Groupe Infoprison - Plateforme d’échange sur la prison et la sanction pénale

Rue d’Yverdon 12, CH – 1023 Crissier

<http://www.infoprison.ch>

« Notre groupe ainsi que le bulletin Infoprison ont pour origine la fin tragique du détenu Skander Vogt survenue en mars 2010, suite à l’incendie de sa cellule aux Etablissements pénitentiaires de la plaine de l’Orbe (EPO). Choquées par cet événement, plusieurs personnes se sont réunies pour réfléchir à ce que ce drame révélait du monde des prisons et à ce qui pouvait être fait afin d’éviter qu’il ne se reproduise. Constatant l’absence d’un regard critique de la société civile sur la sanction pénale, sur le monde pénitentiaire, et la difficulté de celui-ci à se remettre en question, elles ont décidé d’élaborer et de diffuser un bulletin électronique périodique. Un groupe de travail s’est alors constitué à cette fin, dénommé aujourd’hui Groupe Infoprison. Il est ouvert à toute personne en accord avec les objectifs ci-dessous

En publiant ce bulletin et en mettant en ligne les documents constitutifs, nous voulons faire circuler l’information, favoriser la réflexion, les échanges, susciter un débat, permettre des prises de position. Conçu comme une Plateforme d’échanges sur la prison et la sanction pénale, cet outil comprend tout à la fois des documents d’actualité, des témoignages, des rapports d’autorités et d’experts, etc. ainsi que des articles de synthèse, interviews, dossiers réalisés par Infoprison. Nous comptons aussi sur nos lecteurs pour contribuer à cet outil en nous communiquant toute information utile. La réalité carcérale et pénale est abordée sous divers aspects : politique, juridique, associatif, culturel et sanitaire. A titre occasionnel, nous envisageons d’organiser ou de soutenir des activités culturelles relatives au domaine concerné. La manifestation Foucault la prison aujourd’hui de mars 2014 en est un exemple. Nous travaillons bénévolement à la

recherche d'informations, à la rédaction de textes, aux contacts avec les personnes-ressources, au montage du bulletin et à la mise à jour du site internet. La responsabilité éditoriale est assumée collectivement par le groupe et la responsabilité rédactionnelle des documents publiés incombe à leurs auteurs. »

GRAAP : Association groupe d'accueil et d'action psychiatrique – Café Prison
Rue de la Borde 25 - 1018 Lausanne
Tél. +41 (0)79 212 54 12
email: contact.association@graap.ch - site: association.graap.ch
<http://association.graap.ch/politique-sociale/maladie-psychique-et-prison/cafe-prison>

« Café-Prison : Lorsque l'on lit les Courriers des lecteurs de nos journaux, la réaction qui domine largement lorsque l'on parle de patient psychique et de prison, c'est que le dit-détenu a bien mérité son sort et que la sanction doit être sévère, sans tenir compte du degré du délit, ni des réels problèmes de santé. Le patient psychique incarcéré est présumé violent, à vie.

Le but des Cafés «Prison» est d'ouvrir le débat et offrir une écoute respectueuse de l'expérience des diverses parties concernées par cette importante question de société.

En permettant une prise de parole publique des partenaires concernés - professionnels des prisons, du social et de la santé, tout comme ceux de la justice, des prisonniers et de leurs proches-, nous voulons favoriser la communication; l'échange d'informations et d'idées contribuera, l'espérons-nous, à démystifier la problématique de la maladie psychique et de la prison. »

Association pour la prévention de la torture - <http://www.apr.ch>

Centre Jean-Jacques Gautier
10, route de Ferney
CP 137 - 1211 Genève 19
Tel. +41 22 919 21 70 Fax +41 22 919 21 80
apr@apr.ch

« En 36 années d'expérience, l'APT a développé une vision globale et des compétences uniques dans tous les aspects de la prévention de la torture. Nous œuvrons dans le monde entier pour soutenir les gouvernements, les systèmes judiciaires, les institutions des droits de l'homme et la société civile dans la lutte contre la torture. Par des contacts directs, un dialogue ouvert et une étroite collaboration avec les acteurs locaux nous fournissons:

- Des conseils juridiques et pratiques destinés aux organes de prévention et aux législateurs
- Des formations et du renforcement des compétences
- De la recherche et de l'analyse
- Des échanges entre professionnels de la prévention de la torture
- Des instruments et des ressources pratiques

Elisa Asile – Requérant d’asile

Case postale 110

CH-1211 Genève 7

T: +41 22 733 37 57

T: +41 22 733 82 62

<http://www.elisa.ch>

« Consacrée à l’assistance juridique gratuite auprès des requérant-e-s d’asile et des réfugiés, l’action de l’association Elisa-Asile a un caractère préventif : elle défend l’état de droit et évite que les requérants et requérantes, parce que mal informés ou non accompagnés, ne sachent pas se défendre, se découragent et sombrent dans la clandestinité. Participer à cette action, c’est sauver une part d’humanité dans une procédure inhumaine. »

Groupe de visiteurs bénévoles de prison

<http://prisons.epg.ch/visiteurs-benevoles/>

En lien avec l’aumônerie œcuménique des prison, responsable : Maurice Gardiol
Groupe de visiteuses et visiteurs bénévoles rendant visite aux détenus qui le souhaitent en parlant normal. Principalement pour des détenus qui n’ont pas de famille dans la région et ne reçoivent pas de visites. Ces visiteurs bénévoles font les mêmes démarches que les familles pour obtenir le droit de visite.

Association suisse des aumôneries de prison

<http://www.gefaengnisseelsorge.ch/fr/l-association/statuts-de-l-association>

« L’Association a pour tâches :

- d’organiser l’échange de compétences et d’expériences entre ses membres; de les conseiller et de veiller à leur formation permanente.
- de se confronter aux développements propres au système pénitentiaire et de prendre publiquement position en cas de nécessité.
- de cultiver les liens avec les autorités ecclésiastiques et civiles.
- d’encourager le dialogue interdisciplinaire avec des personnes particulières, des organisations et des institutions et de rechercher la collaboration là où des intérêts communs sont en jeu.
- d’être en contact avec les associations étrangères d’aumônerie de prison.

Peuvent être membres ordinaires les personnes mandatées ou engagées par l’Eglise catholique romaine, par l’Eglise réformée évangélique ou par l’Eglise catholique chrétienne pour exercer une tâche d’aumônier/ère de prison. En règle générale, un tel mandat ou un tel engagement présuppose une formation théologique complète ou une formation équivalente ainsi qu’une formation complémentaire correspondante dans le domaine de l’aumônerie. »

AGORA-Asile – Aumônerie genevoise œcuménique auprès des requérants d'asile et des réfugiés
Chemin de Poussy 1, 1214 Vernier
<http://www.agora-asile.ch>

« Une équipe d'aumôniers et de bénévoles est à l'œuvre dans différents lieux. Dans la zone de transit de l'aéroport de Cointrin où sont retenus les requérants d'asile lors de leur arrivée. Dans les établissements de détention administrative de Frambois et Favra, où sont enfermées des personnes étrangères sous mesures de contrainte, en vue de leur expulsion. Ainsi que dans les différents logements de l'Hospice général (appartements, foyers, abris de protection civile) où résident les requérants d'asile.

Les locaux d'accueil de l'aumônerie se trouvent dans un bâtiment du Foyer des Tattes. Ce foyer héberge principalement des personnes déboutées de l'asile soumises au régime d'aide d'urgence. »

Médical

Santé prison - Collège interdisciplinaire national pour les questions de santé carcérale <http://sante.prison.ch/fr/>

« SPS est composée de 12 membres du domaine pénitentiaire et du domaine de la santé qui représentent les organisations suivantes :

Domaine pénitentiaire :

Office fédéral de la justice (OFJ)
Conférence des Chefs des Services pénitentiaires cantonaux (CCSPC)
Fédération des Etablissements de privation de liberté Suisse (FES)

Domaine de la santé :

Office fédéral de la santé publique (OFSP)
Association des médecins cantonaux de Suisse (AMCS)
Conférence des médecins pénitentiaires suisses (CMPS)
Forum du personnel soignant des établissements de détention en Suisse

Santé Prison Suisse est un fruit du projet « BIG - Lutte contre les maladies infectieuses en milieu carcéral » et est officiellement actif depuis le 1^{er} janvier 2014. Après une phase de mise en place dès mai 2013, Santé Prison Suisse est actuellement dans une phase pilote.

Santé Prison Suisse dispose d'un secrétariat permanent qui se trouve dans l'enceinte du Centre suisse de formation du personnel pénitentiaire (CSFPP) à Fribourg. »

Conférence des médecins pénitentiaires suisses - <http://www.cmps-ksg.ch>

« Bienvenue sur ce site destiné aux médecins pénitentiaires ainsi qu'à toute autre personne intéressée par la santé en milieu carcéral.

Il s'agit d'un espace d'échange concernant des expériences agréables ou non, des réussites et des ratés, voire des dysfonctionnements, que ce soit dans les rapports avec les partenaires pénitentiaires, les autorités ou les organes politiques.

Vous avez la possibilité d'exposer vos situations et questionnements. Nous aimerions proposer des pistes de résolution générales ou plus individualisées pour un établissement donné. »

Médecine et psychiatrie pénitentiaires

<http://www.hug-ge.ch/medecine-penitentiaire>
Ch. du Petit-Bel-Air 2 1225 Chêne-Bourg
(0)22 305 52 18

Mission :

Offrir des soins de qualité aux personnes détenues dans les prisons de la République et du Canton de Genève. Assurer des soins équivalents à ceux dont bénéficie la population en milieu libre. Appliquer les règles de droit médical et d'éthique professionnelle. Développer les actions de prévention et de promotion de santé en milieu carcéral. Améliorer la coordination avec les réseaux de soins externes. Développer la formation et l'enseignement concernant les aspects de la santé en milieu pénitentiaire, du droit médical et d'éthique. Développer la recherche et améliorer les connaissances concernant la santé en milieu pénitentiaire.

Unité médicale de la prison de Champ-Dollon

<http://www.hug-ge.ch/medecine-penitentiaire/unite-medecale-de-la-prison-de-champ-dollon>
Ch. du Petit-Bel-Air 2 1225 Chêne-Bourg
(0)22 305 52 18

Mission :

L'équipe multidisciplinaire qui travaille au sein de cette unité effectue plus de 18'000 consultations par année pour environ 2'500 détenus et assure l'accès aux soins ambulatoires. Elle est composée d'infirmiers, médecins internistes et généralistes, psychiatres, psychologues, dentistes et divers autres médecins spécialistes consultants (ORL, ophtalmologue, dermatologue, gynécologue, radiologue). Les médecins psychiatres et psychologues sont rattachés au service de psychiatrie pénitentiaire. L'activité de l'unité associe diagnostic, traitement, dépistage et prévention en tenant compte des spécificités de la collectivité carcérale (promiscuité, précarité, ruptures familiales et du réseau social, surpopulation carcérale, morbidités spécifiques telles que les addictions et les psychopathologies, ainsi que le vécu de violences, de la migration, de la diversité culturelle et linguistique...). Un service de garde permet un accès aux soins 24h/24 et 7 jours sur 7 à tous les détenus.

Unité cellulaire hospitalière (UCH)

<http://www.hug-ge.ch/medecine-penitentiaire/unite-cellulaire-hospitaliere-uch>
Ch. du Petit-Bel-Air 2 1225 Chêne-Bourg
(0)22 305 52 18

Mission :

L'unité cellulaire hospitalière (UCH) dispose de 10 lits. En raison des isolements imposés pour des causes médicales ou judiciaires, cela correspond en moyenne à 9 places disponibles. L'unité a accès à l'ensemble de l'équipement technique hospitalo-universitaire. Cette structure accueille les patients détenus hospitalisés des cantons «concordataires», à savoir Genève, Valais, Vaud, Neuchâtel, Jura, Fribourg, Tessin.

Equipe mobile de soins pénitentiaires

<http://www.hug-ge.ch/medecine-penitentiaire/equipe-mobile-de-soins-penitentiaires>

Ch. du Petit-Bel-Air 2 1225 Chêne-Bourg
(0)22 305 52 18

Mission :

L'équipe mobile de soins pénitentiaires (EMSP) a été créée en février 2008 à l'occasion de l'ouverture de l'établissement de la Brenaz. Elle a pour mission la coordination et l'exécution planifiée (donc hors urgences) des soins de médecine générale, psychiatriques (y compris les approches psychologiques) et infirmiers aux détenus des établissements d'exécution de peines à Genève. Les médecins psychiatres et psychologues sont des collaborateurs du service de psychiatrie pénitentiaire. Cette mission se déploie aux établissements de détention du canton de Genève et s'inscrit dans les principes édictés par le Conseil d'Etat sur les soins en milieu pénitentiaire, en particulier l'équivalence des soins avec la population générale et l'accès aux soins en toute circonstance pour l'ensemble des personnes détenues.

Réinsertion

Aucune structure

depuis la fermeture début 2015 de l'association **La Pâquerette des Champs** (à distinguer de l'établissement de la Pâquerette, fermé depuis 2013)

Autres

Commission des visiteurs officiels du Grand Conseil du canton de Genève

La Commission des visiteurs officiels du Grand Conseil (ci-après la commission) est une commission parlementaire composée de 9 députés issus des partis représentés au parlement de la République et canton de Genève.

Rapport 2013 : <https://www.geneve.ch/grandconseil/data/texte/RD00992.pdf>

Commission des visiteurs officiels du Grand Conseil du canton de Vaud -

<http://www.vd.ch/autorites/grand-conseil/commissions-parlementaires/commission-des-visiteurs-du-grand-conseil-cpvgc/>

La Commission des visiteurs est composée de 7 députés. Elle a comme principal but de s'assurer que les conditions de détention des détenus sont conformes aux lois suisses et aux engagements internationaux. Elle se préoccupe du traitement des personnes dès leur arrestation.

Croix-Rouge genevoise : visite centres de détention administrative et centre de requérants d'asile

9 route des Acacias, 1211 Genève 4

SPI – Service de probation et d'insertion
Service de probation et d'insertion (SPI)

Sentier des Saules 3
1205 Genève
Case postale 27
1211 Genève 8
T. +41 22 546 76 50
F. +41 22 546 76 90

En application de l'article 93 du code pénal suisse et de son règlement, le Service de Probation et d'Insertion, autorité au sens de la loi, a pour mission de favoriser l'intégration sociale des personnes détenues à la prison de Champ-Dollon et des condamné-e-s avec sursis ou libéré-e-s conditionnellement qui sont astreint-e-s à une assistance de probation. Selon le même principe le Service de Probation et d'Insertion prend en charge les justiciables selon l'art. 237 du code de procédure pénale (mesures de substitution à la détention). Cela consiste, notamment, à apporter un soutien, des conseils sociaux et administratifs ainsi qu'une aide à la formation et à l'insertion sociale et professionnelle. L'assistance de probation doit préserver les personnes prises en charge de la commission de nouvelles infractions.

Le Service de Probation et d'Insertion, directement ou par délégation, s'assure du bon respect des différentes règles auxquelles le justiciable est astreint.

Le Service reçoit aussi toute personne majeure qui s'adresse à lui moins d'un an après avoir été l'objet d'une condamnation à une peine ou une mesure de sûreté. Il est également compétent pour fournir une assistance socioéducative pendant toute la procédure pénale et offrir des possibilités de formations aux personnes détenues dans un établissement genevois.

Sites intéressants

Centre suisse de formation pour le personnel pénitentiaire CSFPP:

<http://www.prison.ch/fr/>

Recensement de différentes infos sur les prisons de Suisse : <http://forum-prison.forumactif.com/t2219-les-prisons-en-suisse-renseignements>

Photos de cellule de prison suisse (notamment CD) :

<http://www.swissinfo.ch/fre/prisons-et-pénitenciers/210820>

Articles sur le suicide en prison sur le site de StopSuicide :

<http://www.stopsuicide.ch/site/taxonomy/term/48>

Article sur conditions de détention qui violent article 3 CEDH :

<http://www.humanrights.ch/fr/droits-humains-suisse/interieure/poursuite/detention/champ-dollon-surpopulation-carcerale-preoccupe-commission-contre-torture>